JOURNAL OFFICIEL

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS

NIGER { 1 an - 25.000 FCFA 6 mois - 12.500 FCFA

ETRANGER { 1 an - 38.000 FCFA 6 mois - 19.000 FCFA

VENTE AU NUMERO

Année courante Année antérieure

 NIGER
 1.000 FCFA
 1.500 FCFA

 ETRANGER
 1.500 FCFA
 2.000 FCFA

MODALITES DE PAIEMENT

Les abonnements ou réabonnements et les annonces sont payables d'avance.

Tout règlement s'effectue exclusivement par mandat postal ou chèque bancaire.

Pour tout règlement en espèces, une quittance sera fournie. Exigez votre quittance.

INSERTION

Trois mille (3.000) francs CFA la ligne. Un minimum de perception de 30.000 FCFA. par annonce sera appliqué pour les insertions. Adresser les correspondances, textes à insérer, demandes de renseignements à :

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE DU NIGER
B.P. 116 NIAMEY

Téléphone : 20.72.39.30 / 20.72.20.59 20.20.32.55

SPECIAL N° 28

Loi n° 2019-76 du 31 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2020

Cette édition spéciale comprend quatorze (14) cahiers

Treizième cahier

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

1

Annexe IV : Détails des autorisations d'engagement et	Section 62 : Ministère de l'hydraulique et de l'assainisse-	
des crédits de paiement (en francs CFA)	ment	2839
Section 61 : Ministère de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation, de la promotion des langues nationales et de l'éducation civique	Section 64 : Ministère de la santé publique	2883